

André Raynauld

Économiste, professeur retraité, Université de Montréal

(1971)

“Les politiques économiques fédérales dans le contexte québécois”

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole,
Professeur sociologie au Cégep de Chicoutimi
Courriel: jean-marie_tremblay@uqac.ca

Dans le cadre de "Les classiques des sciences sociales"

Site web: <http://classiques.uqac.ca/>

Une bibliothèque fondée et dirigée par Jean-Marie Tremblay, sociologue

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi

Site web: <http://bibliotheque.uqac.ca/>

Cette édition électronique a été réalisée par Jean-Marie Tremblay, bénévole, professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi à partir de :

André Raynauld

“Les politiques économiques fédérales dans le contexte québécois”

Un article publié dans l'ouvrage sous la direction de Claude Ryan, Le Québec qui se fait, pp. 79-85. Montréal: Les Éditions Hurtubise HMH ltée, 1971, 311 pp.

Avec l'autorisation formelle de M. André Raynauld, économiste, professeur retraité de l'Université de Montréal, accordée mercredi le 15 septembre 2004.

Courriel : raynaul@attglobal.net

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times New Roman, 14 points.

Pour les citations : Times New Roman, 12 points.

Pour les notes de bas de page : Times New Roman, 12 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2004 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format
LETTRE (US letter), 8.5'' x 11''

Édition numérique réalisée le 23 juin 2006 à Chicoutimi, Ville de Saguenay, province de Québec, Canada.



Table des matières

I. Les problèmes immédiats et les politiques de stabilisation

L'emploi

L'investissement

Un remède orthodoxe

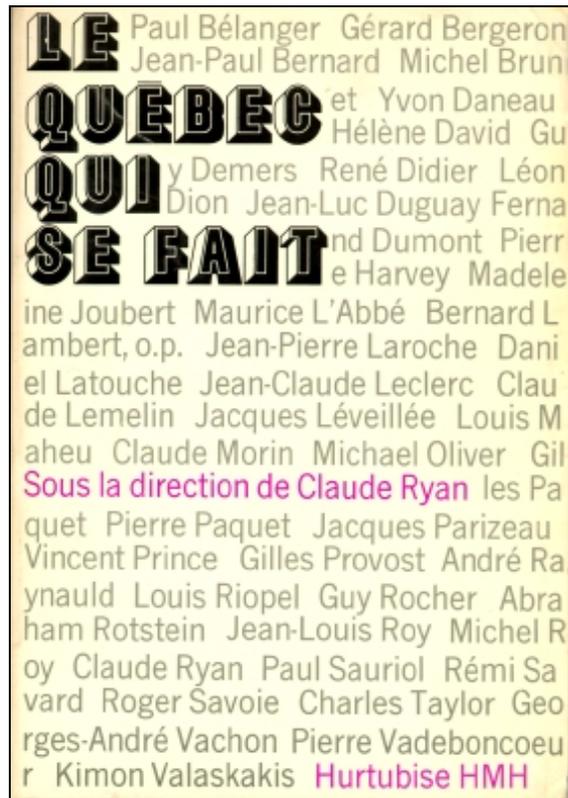
II. Les problèmes et les politiques de longue période

La politique commerciale

Langue, culture, économie

André Raynauld (1971)

"Les politiques économiques fédérales dans le contexte québécois"



Un article publié dans l'ouvrage sous la direction de Claude Ryan, **Le Québec qui se fait**, pp. 79-85. Montréal: Les Éditions Hurtubise HMH Itée, 1971, 311 pp.

par André Raynauld,¹
économiste, 1962

“Les politiques économiques fédérales dans le contexte québécois”

Un article publié dans l'ouvrage sous la direction de Claude Ryan, *Le Québec qui se fait*, pp. 79-85. Montréal: Les Éditions Hurtubise HMH ltée, 1971, 311 pp.

I. Les problèmes immédiats et les politiques de stabilisation

[Retour à la table des matières](#)

Traditionnellement au Canada, les disparités régionales ont été assimilées à des problèmes sociaux comme la pauvreté, l'alcoolisme ou la criminalité. Dans le dernier exposé du Conseil économique du Canada, par exemple, on traite des disparités régionales et de la pauvreté sous un même titre dans les deux pages qu'on y consacre. Dans sa tentative pour interpréter le chômage au Québec dans une perspective économique de court terme, à la dernière conférence fédérale-provinciale, le premier ministre Bourassa a proposé une formule de stabilisation régionale. Plutôt que de l'accepter pour ce qu'elle était, la conférence a convenu d'en discuter le principe au cours des prochaines négociations sur les paiements de péréquation en 1972. Ce faisant, le chômage devenait de nouveau un élément de l'aide fédérale aux provinces. Préférant remédier au chômage suivant cette philosophie généreuse, plutôt que de créer des emplois, on

¹ André Raynauld. *Professeur au département de science économique de l'Université de Montréal, André Raynauld a publié, entre autres, des ouvrages sur l'économie du Québec et les institutions économiques et financières canadiennes. Il a fait partie de la commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme et fut attaché pendant un an au ministère fédéral des finances à titre de conseiller spécial.*

augmente les prestations d'assurance-chômage ; et quand ces prestations sont épuisées, on confie le chômeur à la Régie des rentes du Québec - ses papiers reviennent à la surface des bureaux de commis au moment de son décès ...

Pourtant, les disparités régionales d'emploi et de croissance ne sont pas des problèmes de sécurité sociale ; elles résultent de politiques économiques fabriquées par nos soins ; elles peuvent donc être réduites par des changements appropriés de ces mêmes politiques.

Examinons brièvement la situation économique du Québec. Comme on le sait, les fluctuations à court terme de l'activité économique sont sensiblement les mêmes dans toutes les régions du Canada. De 1958 à 1961 inclusivement, on a assisté à une récession dans l'ensemble du pays ; puis l'expansion a repris, pour atteindre son point culminant en 1966. Depuis lors, l'inflation et le chômage sont dans un équilibre instable et incertain, le chômage gagnant du terrain à mesure que les années avancent, l'inflation allant en diminuant. Cette description s'applique au Québec aussi bien qu'à l'ensemble du Canada.

Cependant, quoique les tendances aillent partout dans la même direction, les événements n'évoluent pas à la même vitesse. Quelques-unes de ces différences sont très significatives. Le revenu personnel par habitant a augmenté plus rapidement au Québec qu'en Ontario de 1961 à 1968 et il est à l'origine d'une demande globale relativement forte. Cette forte demande se manifeste dans l'évolution du produit national brut du Québec, dont le taux de croissance annuel est encore proche de celui de l'Ontario en 1969.

Aussi, les prix ont augmenté moins rapidement au Québec qu'en Ontario ou au Canada, de sorte que le produit national brut du Québec reflète nécessairement des augmentations plus rapides en volume. Les prix sont aussi importants de soi. Les indices des prix à la consommation indiquent que le taux d'accroissement à Montréal a été inférieur d'un point de pourcentage par année à celui du Canada au cours des deux dernières années. La même observation s'applique à la comparaison entre Montréal et Toronto. Le produit national brut et les prix sont les deux seuls indicateurs encourageants sur la scène québécoise.

L'emploi

[Retour à la table des matières](#)

En ce qui concerne l'emploi, on observe une variation très nette à la baisse dans le taux de croissance, à partir de 1968 ; cette chute n'apparaît pas en Ontario. Au cours des trois dernières années, le taux annuel de croissance de l'emploi total a été de 1.5 pour cent au Québec, de 3 pour cent en Ontario et de 2.4 pour cent dans l'ensemble du Canada. Cette augmentation dans le nombre d'emplois au Québec est une des plus faibles qu'on ait connues depuis un grand nombre d'années. Cette faible augmentation ne se reflète d'ailleurs qu'en partie dans le nombre des chômeurs, car la main-d'oeuvre et la population totale n'ont augmenté que très lentement au Québec au cours des années récentes. Contrairement à toutes les tendances à long terme, la population du Québec n'a augmenté en effet que de un pour cent par an depuis 1967. Mais il va sans dire que le chômage a également augmenté considérablement.

Dans le cadre de cette analyse, il est très important de souligner que le taux élevé du chômage ne remonte pas à 1967 seulement, mais qu'il est caractéristique de l'ensemble de la période commençant en 1958, en dépit de l'expansion économique générale des années soixante. Le taux de chômage au Québec est encore inférieur à celui de 1960 et 1961, alors qu'il dépassait 9 pour cent en moyenne annuelle. Par comparaison, le taux de chômage a été de 6.9 pour cent en 1969. Ce qui inquiète, cependant, c'est que le taux de chômage a à peine diminué au cours de la dernière phase d'expansion : son point le plus bas a été atteint en 1965 et il a été de 4.7 pour cent. Si on exprime le taux de chômage du Québec par la différence d'avec celui de l'Ontario, on observe que de 1941 à 1957, cette différence a été en moyenne de deux points de pourcentage (quand le taux de chômage était de 3 pour cent en Ontario, il était de 5 pour cent au Québec). Par contre, depuis 1958, l'écart dans les taux de chômage s'élargit et atteint 3.5 points de pourcentage en moyenne. En 1969 par exemple, l'écart était de 3.8 points. Un tel écart signifie que le taux de chômage est de 120 pour cent plus élevé au Québec qu'en Ontario. De telles

différences ont nettement atteint des proportions critiques et, notons-le, elles précèdent d'au moins cinq ans la détérioration qui s'est produite depuis, dans le climat social et politique au Québec.

L'investissement

[Retour à la table des matières](#)

Après le chômage, c'est l'investissement, notamment dans l'industrie manufacturière, qui retient l'attention au Québec. Le taux annuel d'accroissement de l'investissement public et privé a été de 10.6 pour cent au Québec, 12.2 pour cent en Ontario, et 11.8 pour cent dans l'ensemble du Canada, de 1961 à 1966. De 1967 à 1970 par contre, le taux d'accroissement a été de un pour cent annuellement au Québec, de 7.5 pour cent en Ontario et de 4.7 pour cent dans l'ensemble du Canada. La même année de retournement - 1967 - apparaît donc pour l'emploi total et l'investissement total, ce qui va de soi.

Dans l'industrie manufacturière, le taux d'investissement s'est renversé d'une façon encore plus brutale depuis 1967. De 1961 à 1966 le taux de croissance de l'investissement manufacturier s'est élevé à 15 pour cent par an au Québec et à 18 pour cent par an en Ontario ; mais depuis 1967, le taux annuel moyen est de - 0.9 pour cent au Québec et de 7 pour cent en Ontario. Si on compare l'investissement à la production, dans l'industrie manufacturière du Québec, la situation est si mauvaise qu'on en devient optimiste. Car en dépit d'une réduction aussi considérable dans le taux d'investissement, l'augmentation de la production s'est dans une grande mesure maintenue. De 1965 à 1969, par exemple, la proportion québécoise de la production manufacturière canadienne n'a pas diminué du tout ; au contraire, elle a augmenté de 0.2 pour cent.

De là le paradoxe : la production manufacturière au Québec devra faire une chute sans précédent bientôt ou, à l'inverse, il se produira un boom d'investissement très important. Si on se rappelle aussi ce qui a été dit à propos de l'emploi, le fait que la production a été maintenue signifie que la productivité du travail a augmenté plus rapidement au cours des années récentes au Québec que dans l'ensemble du pays. Il est donc pos-

sible d'entrevoir des perspectives meilleures, si on surmonte le désarroi actuel.

Un remède orthodoxe

Les faits étant ce qu'ils sont, à notre point de vue, les politiques économiques que nous recommandons sont simples et tout à fait orthodoxes. L'économie du Québec traverse une récession. Le chômage au Québec est sensible au changement qu'on peut effectuer dans la demande globale, tout autant que par le passé et tout autant que dans tous les pays du monde. La demande globale doit donc être stimulée au Québec et, pour ce faire, on doit y déverser des sommes considérables d'argent frais. Voilà une prescription que les économistes connaissent depuis quarante ans ! Qu'une récession ait été aussi difficile à admettre pour telle dépasse l'entendement ². Le Québec ne relève pas du ministère de la santé et du bien-être social. Si on ne permet pas au chômage d'être économique dans son origine et sa nature, il sera forcément social à Ottawa et politique à Québec ...

II. Les problèmes et les politiques de longue période

[Retour à la table des matières](#)

Si les politiques fédérales de stabilisation sont mal conçues, les politiques fédérales de développement - à longue période - ont toujours négligé les dimensions régionales et culturelles. En conséquence, elles sont à l'origine d'un mécontentement profond au Québec, parmi les francophones.

² Après plusieurs mois de retard, le Gouvernement fédéral s'est enfin rangé à cet avis. Le dernier budget, les amendements à la loi sur le développement régional, les prêts pour l'habitation sont les mesures qu'il fallait pour relancer l'économie du Québec.

Il est très significatif que dans une matière où la survie du pays est mise en cause, on ignore à peu près tout de l'impact régional des politiques fédérales au Canada. Par manque d'information, on ne peut même pas convenir d'emblée, aujourd'hui, de faits aussi élémentaires que la répartition par province des rentrées fiscales, des dépenses et des opérations financières d'Ottawa ! Ce n'est que depuis quelques semaines - et pour la première fois - que le Bureau fédéral de la Statistique a publié des informations sur la destination aux autres provinces des produits manufacturés. (Au Québec cette information est connue depuis 1952, grâce à une question additionnelle que le Québec a fait mettre sur les questionnaires annuels destinés aux entreprises manufacturières.) Sauf pour les fonctionnaires supérieurs de la Banque du Canada, Personne, au gouvernement fédéral ou en dehors, ne connaît les mouvements interprovinciaux de fonds dans les banques, une information qui est publiée régulièrement aux États-Unis. Au Canada il s'agit d'un secret d'État !

La politique commerciale

[Retour à la table des matières](#)

Depuis longtemps déjà, plusieurs économistes canadiens estiment que les disparités à long terme dans la croissance des régions peuvent être associées à des politiques fédérales bien identifiées, dont la principale est la politique de protection douanière, qui remonte au 19^{ème} siècle. Mais n'est-il pas extraordinaire qu'on doive encore se reporter à un article écrit en 1927 pour discuter de l'incidence régionale du tarif canadien ! Tout en admettant u'il s'agit là d'une question difficile, nous ne pouvons qu'imputer à un désintéressement total cette négligence à examiner les implications régionales et culturelles d'une politique aussi fondamentale que la politique commerciale. Or, il est bien connu que l'absence d'information est le plus sûr moyen de créer des mythes dans une société. Il y a quelques années, des économistes de grande réputation ont établi que le coût des tarifs américains et canadiens (il s'agit bien des tarifs des deux pays à la fois) s'élevait à environ 10 pour cent du produit national brut du Canada, soit approximativement 8 milliards en 1970. Des pertes aussi considérables seraient matière à réflexion partout. Elles ne le sont pas au Canada. En outre, il est certain que toutes les provinces du Canada ne supportent

pas ce fardeau également. Mais aucune étude satisfaisante n'a jamais été faite sur ce point, en dépit des protestations historiques des provinces de l'Ouest, des provinces de l'Atlantique et récemment de la province de Québec. S'il est un domaine de politique économique qui mérite un ré-examen approfondi, c'est celui de la politique tarifaire canadienne.

Malheureusement, je ne suis pas suffisamment informé moi-même pour passer en revue les grandes politiques économiques fédérales et exprimer une opinion sur leur impact positif ou négatif sur les régions canadiennes, et sur le Québec en particulier. Mais à tort ou à raison, il n'existe pas un seul domaine de compétence fédérale où les économistes canadiens-français conviennent d'emblée qu'une politique est indiscutablement avantageuse pour les francophones du Québec, à l'exception des paiements de péréquation ! Qu'on traite d'agriculture, d'énergie, de transport, de recherche, d'emploi, de monnaie, on constate le même scepticisme au Québec. Ces préventions sont peut-être injustifiées, mais seule une analyse fouillée des politiques, du point de vue de leurs effets régionaux, pourra les faire disparaître, s'il y a lieu.

Langue, culture, économie

[Retour à la table des matières](#)

Les disparités régionales recouvrent au Canada une réalité sociale particulière ; elles concernent deux groupes de Canadiens séparés par la langue et la culture. Jusqu'à récemment, la pudeur, sinon la lâcheté et le maintien de certaines apparences, interdisaient de définir les problèmes selon la langue et la culture. Même aujourd'hui on sera sans doute surpris, en certains milieux, que nous soulevions le problème de l'impact des politiques fédérales sur la société francophone du Québec. Pourtant la question doit être posée.

Au niveau des individus, des progrès très nets ont été accomplis depuis une dizaine d'années dans la fonction publique fédérale et dans certaines provinces, mais l'essentiel reste à faire. Au surplus, dans la mesure où les individus vivent dans un univers construit, institutionnalisé, « systématisé », les Canadiens français entendent construire leur propre société-

té du point de vue économique, politique et social, et ils ont à la fois le droit et le devoir de s'enquérir de la contribution du gouvernement fédéral à l'édification et au progrès des institutions canadiennes-françaises.

En un sens, c'est un pléonasme que d'avancer que la langue et la culture sont à l'origine des disparités, économiques ou autres, entre les francophones et les anglophones. Pourtant, l'observation est contestée par un grand nombre. On dira, par exemple, qu'une éducation de même niveau et de même qualité effacerait des disparités. C'est méconnaître le mode de fonctionnement d'un système social. Pour les membres de « l'autre » groupe, l'entrée et l'avancement sont en fait restreints, limités, parce que les perceptions ne sont pas les mêmes, parce que l'information n'est pas accessible à tous au même coût, parce qu'enfin les deux groupes forment deux « marchés » distincts à plusieurs égards.

Au niveau des individus, la psychologie sociale a démontré que le « bon homme », pour l'employeur, n'est pas le même si le jugement est porté par un anglophone ou un francophone. Les différences dans les antécédents familiaux, scolaires, religieux ou sociaux rendent très difficile une évaluation objective de la compétence, de l'évolution et des attitudes d'une personne d'un autre groupe plus ou moins étranger. Ces comportements n'impliquent aucune malveillance, mais ils expliquent en grande partie la faible présence des francophones dans la direction des entreprises anglophones, et l'absence quasi totale des anglophones dans la fonction publique québécoise (ou même montréalaise, à ce qu'on me dit).

En science économique, on insistera davantage sur les coûts de l'information, sur l'immobilité relative du capital et du travail entre les deux groupes, sur la dimension respective des marchés, sur la demande réelle pour le travail qualifié et, partant, sur les rendements attendus de l'éducation, ainsi de suite.

Les institutions aussi naissent, se développent et meurent dans le contexte d'un système de définition et de fonctionnement. Elles ne peuvent s'abstraire des réalités linguistiques et culturelles d'un milieu. Un milieu pauvre produit des institutions pauvres, et, réciproquement, la qualité des institutions détermine dans une large mesure la qualité des individus.

Il ne suffit donc pas de s'interroger au Canada sur l'incidence régionale des politiques économiques. Il faut s'interroger en outre sur leur incidence linguistique et culturelle, tant au niveau des personnes que des institutions.

Fin du texte